



## L'EXPRESS POLITIQUE

### BOURASSA À WASHINGTON

■ L'ancien premier ministre Robert Bourassa poursuivra sa lutte contre l'option souverainiste à Washington le 20 septembre prochain. M. Bourassa a accepté de prononcer un discours sur le référendum québécois dans la capitale américaine à l'invitation du Canadian-American Business Council. Le directeur exécutif de cette organisation, M. Paul Weller, a indiqué que le référendum sur la souveraineté revêtait beaucoup d'importance aux yeux de ceux qui s'intéressaient au Canada, et notamment, aux yeux des gens d'affaires. Il a ajouté que le Canadian-American Business Council avait invité M. Bourassa parce qu'il était tout à fait qualifié pour en discuter. « Il n'est certainement pas neutre, a-t-il déclaré en riant. Mais on peut sûrement le considérer comme un tiers. »

D'après PC

### LE CUC POURSUIVI ?

■ Le directeur général des élections du Québec pourrait tenter des poursuites contre le Conseil pour l'unité canadienne dans la foulée d'une enquête de Radio-Canada. Le Conseil a récemment entrepris d'aider les Québécois qui vivent dans d'autres provinces à s'inscrire sur la liste électorale en vue du référendum de l'automne. Les recherches de la télévision d'État révèlent, preuves à l'appui, que des préposés du Conseil encouragent activement ceux qui s'adressent à eux à s'inscrire sur la liste même s'ils affirment n'avoir jamais l'intention de revenir au Québec. Ils leur conseillent purement et simplement de ne pas faire état de ce qu'ils se sont établis définitivement à l'extérieur de la province et de s'en tenir à indiquer que la date de leur retour est indéterminée. Selon Pierre-F. Côté, une telle pratique constitue une incitation à produire une fausse déclaration. La loi électorale stipule en effet qu'un électeur québécois qui veut se prévaloir de son droit de vote au Québec même s'il réside à l'extérieur doit avoir l'intention d'y revenir et le déclarer dans sa formule d'inscription.

Chantal Hébert

### PHILIPPE SÉGUIN AU QUÉBEC

■ Le président de l'Assemblée nationale française, Philippe Séguin, effectuera une visite officielle au Québec du 11 au 13 septembre, a annoncé hier le cabinet du vice-Premier ministre du Québec, Bernard Landry. Cette visite, est-il précisé dans un communiqué, répond notamment à des invitations lancées par le premier ministre (ndlr : souverainiste) du Québec, Jacques Parizeau, lors de sa visite officielle en France au mois de janvier et par le président de l'Assemblée nationale du Québec, Roger Bertrand. Une invitation avait aussi été lancée à M. Séguin — qui est également maire d'Épinal (est de la France) — par M. Parizeau, au titre de ministre de la Culture, pour venir inaugurer l'exposition « Images d'Épinal » au Musée du Québec, est-il encore indiqué dans ce texte.

D'après PC

### PEARSON : DES ENTENTES

■ Alors que les principaux promoteurs sont toujours engagés dans des poursuites à la suite de l'annulation du contrat de l'aéroport Pearson de Toronto, quatre petites compagnies ont accepté hier du gouvernement fédéral des compensations de l'ordre de 1,6 million. Ces règlements sont les premiers, depuis qu'Ottawa a annulé l'entente de 700 millions signée par l'ancien gouvernement conservateur pour la privatisation de deux aéroports. Le premier ministre Jean Chrétien avait annulé cette entente en alléguant qu'elle avait été promue par les conservateurs avant les élections de 1993 dans le seul but de favoriser des amis du régime. Le principal promoteur, Pearson Development Corp., poursuit toujours le gouvernement pour des pertes consécutives à l'annulation. Une enquête sur la privatisation est en cours au Sénat et doit reprendre la semaine prochaine.

D'après PC

### DERNIÈRE MAIN À LA QUESTION

■ Les ministres du cabinet Parizeau ont mis la dernière main, hier, à la version finale de la question référendaire qui sera présentée à l'Assemblée nationale aujourd'hui. La question, promettent-ils, sera courte, claire et fera directement référence au partenariat. « La question va correspondre aux engagements qui ont été pris : simple, courte, compréhensible par tout le monde », indique le ministre des François Gendron.

D'après PC

# « La fierté ne se donne pas en spectacle »

La Déclaration de souveraineté : une vision tronquée de l'histoire, selon Johnson

PHILIPPE CANTIN  
du bureau de La Presse

QUÉBEC

La fierté, soutient Daniel Johnson, ne se donne pas en spectacle. Et les Québécois pourront voter NON au référendum tout en étant fiers d'être ce qu'ils sont.

Une heure après le dévoilement en grandes pompes de la Déclaration de souveraineté au Grand Théâtre de Québec, le chef libéral a durement attaqué le gouvernement de Jacques Parizeau, hier, lors d'un point de presse. A son avis, le document soumis aux citoyens propose une vision tronquée de l'histoire.

« Le gouvernement suggère aux Québécois d'emprunter une voie en se fondant sur une analyse biaisée de la contribution du Québec à l'édification du Canada, a déclaré M. Johnson. C'est une négation de notre développement et une vision sans aucun souffle, qui prétend être fondée sur notre fierté.

« Mais la fierté, ça ne se donne pas en spectacle. Moi, ma fierté de Québécois, je la vis à tous les jours. Le déve-

loppement du Québec, c'est la somme de ces fiertés depuis des générations. Tous les changements qu'on a connus, et dont nous sommes témoins aujourd'hui, sont survenus à l'intérieur du Canada. Nous avons contribué à construire non seulement le Québec, mais aussi le Canada. C'est cette fierté qu'on peut éprouver tous les jours, naturellement et normalement.

« Cette tentative d'exproprier, et de monopoliser, la fierté des Québécois pour un projet de séparation et de brisure, est condamnable et regrettable. Ce document veut prétendre que les Québécois qui voteront NON n'éprouvent aucune fierté pour leur identité. Je rejette cette vue de l'histoire. A mon sens, les Québécois ne suivront d'aucune façon la voie que Jacques Parizeau a tenté de tracer aujourd'hui. »

Combatif, appelant le Canada par son nom et non pas par son expression habituelle « Union économique canadienne », M. Johnson a indiqué que le gouvernement ne fait qu'offrir aux Québécois, sans aucune garantie, ce qu'ils ont déjà. Il a notamment cité l'exemple des droits individuels. Le document dévoilé hier explique en effet

que le Québec souverain souscrira à la Déclaration universelle des droits de l'homme. « Nous avons aujourd'hui la jouissance et la propriété de ces droits deux fois plutôt qu'une, en vertu des chartes canadienne et québécoise », a-t-il dit.

### Diversité

Invité à préciser quels éléments du document sont contradictoires avec sa propre vision de l'histoire du Québec et du Canada, M. Johnson a affirmé que la Déclaration de souveraineté proposait une vision essentiellement négative de l'expérience canadienne.

A propos des échecs de renouveau constitutionnel de Meech et de Charlottetown, mentionnés dans le texte, il a dit : « Jacques Parizeau invoque aujourd'hui des rejets qu'il a lui-même appelés. »

L'absence fort remarquée de Lucien Bouchard et de Mario Dumont à la cérémonie d'hier a incité M. Johnson à se demander si des « problèmes » étaient survenus au sein de la coalition du OUI, qu'il a ironiquement surnommée « le camp du chambardement » plutôt que le camp du changement.

Quant à l'éventuel partenariat d'un Québec souverain avec le reste du Canada, le chef de l'opposition estime que la Déclaration de souveraineté ne favoriserait en rien les négociations.

« Comment peut-on lier un nouveau pacte avec nos voisins du Canada après les deux ou trois baffes qu'on leur assène dans ce texte ? On assimile le Québec à un bloc de pure-laines tricotées serrées. Et on considère tout le reste du Canada, plus de 20 millions de personnes, comme un seul bloc parlant anglais. Le Canada et le Québec sont plus diversifiés, et demandent plus d'ouverture et d'inclusion que ce document ne le laisse croire. »

D'autre part, M. Johnson s'est dissocié des manifestants fédéralistes qui ont utilisé des investives à l'endroit de certains invités, lors de leur arrivée au Grand Théâtre. Notons enfin que le premier ministre Jean Chrétien, de passage à Québec hier pour accueillir un groupe de soldats canadiens de retour de Croatie, n'a effectué aucune déclaration à saveur référendaire, refusant même de répondre aux questions des journalistes.

## Décès de Jean-Luc Pepin

HUGUETTE YOUNG  
de la Presse Canadienne

OTTAWA

■ L'ex-ministre libéral et président de la Commission sur l'unité canadienne Jean-Luc Pepin est décédé mardi à l'âge de 71 ans à l'hôpital Montfort de Vanier.

Selon le sénateur libéral Jean-Robert Gauthier, qui a annoncé la nouvelle hier à la presse, M. Pepin a été victime d'une défaillance cardiaque.

« C'est un homme dont la contribution au pays a été énorme », a souligné le sénateur Gauthier, l'un de « ses grands amis. »

Pour sa part, le premier ministre Jean Chrétien n'a pas manqué de souligner « la foi inébranlable » de M. Pepin envers le Canada et son avenir.

« Jean-Luc Pepin a été un remarquable collègue que j'ai eu la chance de côtoyer au cabinet ministériel sous deux administrations, a déclaré M. Chrétien par voie de communiqué. Au cours de sa brillante carrière publique, il s'est distingué par son habileté à bien saisir les grands dossiers de l'heure », a-t-il enchaîné, en qualifiant son collègue « d'homme d'idées et de courage ».

Né le 1<sup>er</sup> novembre 1924 à Drummondville, M. Pepin s'est vite fait remarquer à titre de professeur et de commentateur politique.

Élu pour la première fois aux Communes en 1963, il sera réélu successivement en 1965 et 1968 pour représenter la circonscription d'Ottawa-Carleton mais il est défait aux élections générales de 1972. Il revient en force en 1979 et 1980 et connaît une brillante carrière dans le gouvernement de Pierre Trudeau.

Il laisse sa marque dans divers ministères, notamment à Industrie et Commerce « où il garde de bons souvenirs ». De son propre aveu, c'est le ministère des Transports où il doit effectuer des coupes de 20 pour cent dans le budget de Via Rail et augmenter les tarifs du Nid-de-Corbeau, qui lui donne de véritables maux de tête.

« Il est possible que j'aie contracté mes problèmes du cœur aux Transports, expliquait-il au quotidien Le Droit en 1984. Pour moi, ça a été un ministère fort stressant. »

M. Pepin s'attire aussi les foudres des syndicats lorsqu'il dirige la Commission anti-inflation de 1975 et 1977. En fin de carrière, il aboutit aux Relations extérieures.

Apôtre du fédéralisme asymétrique, M. Pepin signe avec l'ex-premier ministre ontarien John Roberts, en janvier 1979, le rapport de la Commission sur l'unité canadienne, mieux connue sous le nom de Commission Pepin-Roberts.

Véritable cri de cœur, ce rapport plaidait en faveur de la reconnaissance de l'existence des deux cultures, le français et l'anglais d'un bout à l'autre du pays et de la diversité.

« C'est à cause de la spécificité du Québec et de la diversité qui existe même dans les autres provinces dans d'autres domaines que nous avons de plus en plus d'asymétrie. Mais ce n'est pas dangereux l'asymétrie, expliquait M. Pepin dans son rapport. L'asymétrie ne tue pas, au contraire, elle guérit. »

Ses efforts à la tête de la Commission sur l'unité canadienne ne portent cependant pas fruit.

« Ce fut un grand travail tabletté » par Pierre Trudeau, a rappelé M. Gauthier au cours d'un entretien téléphonique. Ce fut une grande déception. »



PHOTO PC

Gilles Vigneault et Marie Laberge ont travaillé pas moins de deux mois, « à temps complet », à la rédaction de la Déclaration d'indépendance qu'a lue hier, au Grand Théâtre de Québec, le premier ministre Jacques Parizeau.

## « Comme une lettre qu'on avait envoyée soi-même et qui nous revient sous une autre forme... »

— Gilles Vigneault

GILLES NORMAND  
du bureau de La Presse

QUÉBEC

Le chansonnier Gilles Vigneault et la romancière Marie Laberge, deux des six auteurs qui ont prêté leur plume aux milliers de citoyens qu'on tient pour les rédacteurs de la Déclaration de souveraineté du Québec, souhaitent que les Québécois accueillent celle-ci « avec le respect de leur propre opinion ».

« C'est-à-dire avec le respect d'eux-mêmes, parce que cela vient d'eux », renchérit le poète de Natashquan, dans une entrevue accordée immédiatement après la présentation du document, hier, au Grand théâtre de Québec.

Le premier ministre Jacques Parizeau avait demandé aux deux littéraires de mettre leur talent au service des Québécois, comme ils l'ont expliqué. Ils l'ont fait, par conviction, et y ont mis deux mois à temps complet, « sans faire autre chose », précise Marie Laberge.

Ils ont d'abord travaillé sur des textes d'histoire d'un autre contributeur, le célèbre sociologue Fernand Dumont, et ont chacun de leur côté bâti tout le texte. Celui-ci a été, en maintes occasions, de réunion en réunion, soumis aux constitutionnalistes Henri Brun et Andrée Lajoie, et au conseiller du premier ministre, Jean-François Lisée, les trois autres membres du comité de rédaction.

Sans compter les préliminaires, la lecture des rapports des commissions régionales et nationale sur l'avenir du

Québec, et celle des quelque 900 propositions de déclaration d'indépendance.

« Il n'y a pas une phrase, pas un mot qui n'aient été discutés, revus, corrigés, revus encore. Il a fallu apprendre que les mots peuple et nation ne veulent pas dire la même chose, ne conduisent pas aux mêmes conséquences. Il a fallu regarder cela sous une lumière constitutionnelle, juridique et pas que littéraire », rappelle Marie Laberge.

« Nous avons tous, je pense, vécu cela très bien et très mal. Ça dépendait des moments. Il y avait des baisses de tension et des montées de tension. Ce qui est très bon et très sain. Parce que s'il n'y a pas de contradictions, vous savez, il n'y a pas de moteur », enchaîne Gilles Vigneault.

Les deux artistes assurent qu'ils se reconnaissent tout de même dans le document. « Il y a de ma fibre. Quand j'entendais tel mot, durant la lecture au Grand théâtre, je me rappelais qu'il était de moi, que j'étais devant la mer au moment où je l'ai écrit », indique la romancière.

« Je suis obligé d'admettre qu'il y a de ma fibre aussi. Et Fernand Dumont m'a dit la même chose », enchaîne Vigneault.

Le poète formule le vœu que les Québécois accueillent la Déclaration avec politesse. « La politesse du cœur qui fait qu'on la lit, la lettre qui nous est envoyée. Et quel plaisir que d'apprendre que c'est une lettre qu'on avait envoyée soi-même et qui nous revient sous une autre forme », précise-t-il.

Comme le conteur qu'il est, qui ne résiste pas au plaisir d'imaginer les choses, il ajoute : « Si bien qu'on aurait l'impression d'être son propre ami, au lieu d'être son propre ennemi comme on a été longtemps. C'est une lettre qui m'est aussi adressée. Croyez-moi, je l'ai relue plusieurs fois. J'ai l'intention d'y répondre. Je suis au travail pour y répondre, d'ailleurs. » Et lorsqu'on lui demande comment, il répond et pour Marie Laberge et pour lui : « Ben, Marie, ça va être du roman et moi, ça va être des chansons. »

Marie le corrigera pour préciser qu'elle s'attaque à un scénario de film.

Les deux auteurs estiment que tous les Québécois, de quelque allégeance politique, se retrouveront dans leur texte. Et ils les invitent à bien réfléchir à leur vote, quel qu'il soit. Et l'hymne national ? demande-t-on au chansonnier. Avez-vous pensé à quelque chose ?

« Il y a au Canada quelqu'un qui a écrit un hymne pour son pays. Bon, on se l'est fait prendre un peu. C'est tant mieux. Quand on peut rendre service à un voisin... Nous autres, on est capable d'en trouver un dans nos vieux cartons. « Mon père avait l'habitude de dire : le drapeau, tu mettras ça en dernier, mon petit garçon. Parce que c'est pas ça qui va faire avancer ton bateau. Fais la voile. Puis guette le vent ! » raconte Vigneault pour disposer du symbole.



## La complainte des dinosaures

Le dévoilement du fameux préambule devait être, pour les stratèges péquistes, un moment fort de ce début de campagne référendaire. On n'a donc rien ménagé pour que la lecture de la Déclaration de la souveraineté se transforme en événement à grand déploiement.



Malgré la théâtralité du cérémonial, le gouvernement Parizeau a fort probablement raté son coup, parce qu'encore une fois, ses dirigeants se sont montrés coupés des Québécois et de leur réalité.

Le texte, lu de façon vibrante par le chanteur national Gilles Vigneault et l'écrivaine Marie Laberge, écrit par un comité de six auteurs, voulait manifestement émouvoir et, de ce fait, susciter un élan pour un projet que, pour l'instant, indiffère.

Un certain nombre de Québécois seront rejoints par cette façon de décrire le Québec, son histoire et ses aspirations. Mais ce seront vraisemblablement des gens qui sont déjà acquis à la cause et sensibles à son folklore.

Mais les autres ? Ceux qui ne sont pas favorables à la souveraineté, ou ceux que le discours péquiste ne réussit pas à faire basculer, comment réagiront-ils face à un texte interminable et prétentieux, écrit dans une langue lyrique que bien des gens ne comprendront pas ou dans laquelle ils ne se reconnaîtront pas ? Ils se demanderont s'il faut bâiller ou « zapper ».

Cette question de fond dépasse de loin le style. Pourquoi

une société qui cherche à affirmer son identité et qui se pose la question de la souveraineté à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle devrait-elle exprimer ses réflexions et ses aspirations dans une langue du XIX<sup>e</sup> siècle ?

Ce n'est pas là un hasard, mais le reflet d'une réalité. Le projet souverainiste, façonné dans les années soixante, puise son folklore encore plus loin, dans la lointaine mémoire de la Conquête, et s'inspire d'une idéologie et d'un concept de l'État et de la Nation qui remonte au XIX<sup>e</sup> siècle. Le style est vieillot parce que le projet l'est aussi.

A cet égard, le fait que le mot « moisson » se trouve à la première ligne du texte aura suffi à faire décrocher bien des Québécois qui refusent de se reconnaître dans le passéisme et la ruralité. Tous ces Québécois qui cherchent des solutions modernes à des problèmes nouveaux ne pourront pas trouver de réponses dans le nationalisme plaignard et revanchard de la déclaration.

Le deuxième problème de ce texte, encore plus fondamental, c'est l'incapacité des auteurs d'expliquer ce qui rend la souveraineté si nécessaire.

La dernière partie de la déclaration regorge d'objectifs nobles et louables, qui se veulent sans doute le projet de société demandé par tant de participants aux commissions régionales : citons, par exemple, le soutien aux collectivités locales, le respect de l'environnement, la tolérance, la démocratie, la primauté du droit, le respect des femmes, des hommes et des enfants, les droits, la lutte contre la misère, la solidarité, les droits

sociaux, le plein emploi, le droit à la santé, l'adhésion à la déclaration universelle des droits de l'homme.

Mais ce sont tous là des objectifs et des valeurs qui caractérisent déjà la société québécoise au sein du Canada. Pourquoi alors la souveraineté ?

Il y a enfin un troisième problème, et c'est le lien fort ténu entre la teneur de ce préambule et le projet proposé aux Québécois. Le référendum, on le sait, portera sur un projet de partenariat avec le Canada. Le préambule est d'une rare discrétion à cet égard.

Cet interminable préambule est en somme le fruit d'un malentendu entre le gouvernement Parizeau et la population québécoise. Ce texte est en effet l'aboutissement d'un processus qui, progressivement, a coupé les stratèges péquistes du Québec réel : d'abord, des consultations régionales qui n'ont touché qu'un demi-Québec ; ensuite, un travail de synthèse en vase clos par des commissaires complaisants ; et enfin, la rédaction d'un préambule par un comité inféodé au gouvernement et à son option. Le préambule est ainsi devenu un miroir, qui montre aux dirigeants du gouvernement Parizeau ce qu'ils voulaient voir : un peuple à leur image.

Résultat : la cérémonie d'hier au Grand Théâtre ne restera pas dans les mémoires comme une page d'histoire, mais comme un happening réconfortant pour des souverainistes convaincus et nostalgiques. Et voilà pourquoi l'hymne au Québec souverain s'est transformé en une complainte des dinosaures.

Alain DUBUC

## Aller mollo avec le TGV

Un rapport commandé par le Québec, l'Ontario et l'Ontario établit qu'un TGV reliant Québec à Windsor coûterait 18 milliards de dollars. L'investissement des trois gouvernements pourrait être rentabilisé dans une trentaine d'années.



Il y a cependant un gros obstacle à une réalisation prochaine du projet. Aucun des trois gouvernements n'est bien placé pour financer les quelques milliards qu'ils devraient y mettre. Ottawa est en voie de ramener son déficit à des proportions plus raisonnables. Le gouvernement ontarien de Mike Harris en est à ses tout premiers pas budgétaires et le gouvernement du Québec n'a pas encore clairement défini sa stratégie pour éliminer son déficit.

En temps normal, cela n'aurait que peu d'incidence sur le financement d'un projet tel que celui d'un TGV. Emprunter pour un investissement qui produira un revenu à toujours été reconnu comme une pratique financière saine, qui n'a rien en commun avec le déficit budgétaire chronique qui afflige les trois gouvernements.

On dira naturellement que cet investissement serait d'une grande utilité pour relancer plusieurs industries québécoises et ontariennes allant de la haute technologie électrique à la construction. Les gouvernements contribueraient ainsi à la croissance économique en plus d'aider à créer un nouveau service.

Mais les gouvernements pourraient aussi lancer de faux signaux au public. Ils ont insisté, à divers degrés, sur l'importance de l'élimination des déficits et le public reconnaît désormais cette nécessité. Le financement à crédit d'un mégaprojet pourrait semer des doutes quant à la volonté des trois gouvernements. Les marchés financiers en particulier pourraient rechigner devant les nouvelles demandes de fonds et les taux d'intérêts s'en ressentiraient.

Tout cela n'aurait aucune importance si la construction du TGV constituait un besoin urgent. Mais la demande, dont fait état le rapport, est encore bien tranquille. L'activité économique du Centre et de l'Est du Canada ne souffre pas encore des moyens peu commodes de transport de passagers. Il est donc prudent de ne pas trop regarder le TGV français, dont la réussite a dépassé toutes les prévisions, et de penser plutôt au Tunnel sous la manche, dont les déboires financiers témoignent d'une réalisation prématurée.

Frédéric WAGNIÈRE

GARON ACCUSE RYAN  
DE TOUS LES MAUX DE  
L'ÉDUCATION



DRÔTES RÉSERVÉS

## La boîte aux lettres

### Le cœur canadien avant tout

■ Lorsque j'ai aperçu pour la première fois sur les quais du métro des annonces montrant des gens d'origine étrangère « qui ont le cœur québécois », je me suis dit que là, le gouvernement de M. Parizeau allait trop loin. Comment le PQ peut-il prétendre que des immigrants ou des descendants d'immigrants aient le cœur québécois ?

Je suis moi-même immigrant et je n'ai pas le cœur québécois. Non pas parce que je ne me sens pas bien ici, au contraire. Mais bel et bien parce que je suis Canadien, avant tout. J'aime vivre au Québec, j'aime visiter le Québec, mais ça ne veut pas dire que j'ai le cœur québécois.

Maintenant, ce même gouvernement a apporté une importante modification au recensement des électeurs et électrices. Les recenseurs ont le droit d'exiger une pièce d'identification des gens sur lesquels ils entretiennent des doutes quant à leur citoyenneté. Ainsi, au moment où les recenseurs se font ouvrir la porte par des personnes au teint basané, aux cheveux bouclés, ou bien aux yeux en amande, ils peuvent exiger que celles-ci montrent des documents pour prouver leur citoyenneté canadienne. Franchement, on voit bien quelle confiance entretient M. Parizeau à l'égard de ces gens qui auraient supposément le cœur québécois.

Je suis pleinement d'accord avec le fait que les immigrants non citoyens canadiens ne doivent pas voter aux élections ni aux référendums. Mais que le gouvernement péquiste ose permettre aux recenseurs de faire un tel geste, c'est inacceptable. Le gouvernement aurait bien pu attendre et informatiser la liste électorale pour les prochaines élections. Mais, puisqu'on va assister au référendum sur la souveraineté, M. Parizeau en a profité pour faire ce changement — qui est à son avantage, bien entendu.

Si jamais le recenseur me demande un document pour prouver ma ci-

toyenneté canadienne, je lui montrerai mon certificat de citoyenneté, tout en lui disant : « Oui, je suis Canadien et je suis fier de l'être. »

Luca FODALE  
Montréal-Nord

### Les Amérindiens, un exemple pour les Québécois ?

■ Immigrants au Canada, en 1963, nous avons choisi le Québec comme terre d'adoption. Malgré le libre choix de l'époque, nous avons envoyé nos enfants dans les écoles françaises. Nous avons suivi d'un œil attentif, durant toutes ces années, les péripéties de la volonté d'émancipation normale d'un peuple. Que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada. Peuple vaincu, deviez-vous le rester pour toujours ? Ce qui est infiniment triste, c'est de s'apercevoir que la moitié du Québec francophone semble aveugle devant le jeu politique des « Anglais » : c'est-à-dire d'installer à la tête du Canada des Québécois francophones pour contrer le gouvernement du Québec, le mettre à sa place (Trudeau-Chrétien devant Lévesque-Bourassa-Parizeau).

Je crois qu'en français on emploie le mot « perfide » pour qualifier ce genre de tactique : diviser pour régner. Les francophones du Québec sont divisés et le Canada anglais règne. Tout cela me paraît tellement évident.

Quoi qu'en ait dit madame Houda-Pépin, monsieur Parizeau avait raison, je crois : il suffirait qu'une bonne majorité des Québécois francophones se lèvent pour débloquent la situation.

Il ne faudra pas en vouloir aux anglophones ou aux allophones qui voteront non au référendum. Si vous avez peur ou si vous ne savez pas ce que vous voulez, comment voulez-vous qu'un immigrant reçu s'y retrouve ?

Un immigrant fraîchement arrivé se sent petit, fragile. Il prête serment d'allégeance devant le drapeau du Ca-

nada. Même si c'est le Québec qui paiera la note de l'éducation et de la santé, il se sent redevable au pays qui lui a ouvert les portes. Il faut comprendre son tiraillement. Il faut comprendre qu'il aura tendance à aller du côté du plus fort, du côté de celui qui sait ce qu'il veut, du côté de celui qui n'a pas peur.

Il en serait tout autrement si l'immigrant prêtait serment d'allégeance au Québec devant le fleurdelisé. Mais, on n'en est pas là... Québécois, allez-vous me faire regretter d'avoir fait adopter la culture française à mes enfants ? Si, par peur, le NON l'emportait au référendum, je crois que nous nous ferions pitié et qu'on mériterait le mépris des anglophones.

Pour le moment, si admiration il y avait, elle irait plutôt aux Amérindiens du Québec qui se tiennent dorénavant debout et qui veulent se prendre en main...

Helena DaSILVA  
Sainte-Foy

### Astuce pour tromper les Québécois

■ Malgré notre intention de voter NON, lors du prochain référendum, nous ne pouvons pas éviter de commenter les tentatives poursuivies par les fédéralistes par tromper les Québécois qui n'ont pas encore décidé comment voter.

Plaint sous la pression exercée par la jeunesse de son parti, Daniel Johnson a soulevé la possibilité de changements constitutionnels, si les Québécois votent NON, en disant qu'il veut un veto pour le Québec et un statut de société distincte dans la constitution. Pendant ce temps, le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, affirmait que les Québécois ont raison d'attendre des changements si le NON l'emporte.

Est-ce que ces messieurs pensent sérieusement que quelqu'un va croire leurs vagues promesses ? Est-ce qu'ils

ne sentent pas que ces promesses sont un affront à l'intelligence des Québécois ? En 1980, les Québécois ont voté NON et à quoi sont-ils parvenus ? Le statu quo, malgré deux tentatives pour changer la Constitution.

La position du premier ministre du Canada met en évidence, pour les Québécois, que la discussion en vue de changements constitutionnels n'est rien de plus qu'une astuce transparente pour forcer les Québécois à voter NON.

Svetla PETKOVA  
et Vesselin PETKOV  
Montréal

### Avant de voter NON, pensez-y bien !

■ Le gouvernement fédéral, qui exerce seul la juridiction en matière d'immigration en vertu de la constitution canadienne, a délégué certains pouvoirs au Québec par le biais de « ententes administratives ». C'est ainsi que ce dernier a un certain droit de regard sur les immigrants qu'il accueille.

Parlant d'immigrants, tout le monde sait qu'ils voteront NON dans une proportion de 90 ou 95 p. cent. À plus forte raison ceux qui viennent tout juste de prêter serment à Elizabeth II, reine du Canada, et qui agitent fièrement leur drapeau à feuille d'érable devant les caméras de la télévision. Soit dit en passant, la fidélité de ces personnes à leur pays d'accueil les honore. Ce qui est moins glorieux, cependant, c'est la décision du gouvernement fédéral d'accélérer la naturalisation de 10 000 à 20 000 d'entre eux dans le but avoué de leur permettre de voter au référendum.

Cette décision, le fédéral peut la prendre sans rien demander à personne, malgré les fameuses « ententes administratives » qu'il a signées avec le Québec. Pourtant, monsieur Johnson ne propose-t-il pas cela, des « ententes administratives », pour faire « évoluer » le fédéralisme après un NON ?



Daniel Johnson

Lui et ses « apôtres du vide infini » ne sont-ils pas obligés de se rabattre sur de telles ententes - ou alors de ne rien dire du tout - puisqu'au Canada anglais, on est plutôt satisfait du pays tel qu'il est et qu'on en est encore à se demander « What does Quebec want ? »

Ceux qui voudraient plus d'autonomie pour le Québec mais qui demeurent attachés au Canada devraient y penser deux fois avant de voter NON au référendum. Monsieur Chrétien nous fait actuellement la démonstration d'une réalité hélas ! bien canadienne : dans ce pays, lorsque le vent se lève, l'officier fédéral reprend seul la barre, et le matelot provincial n'a plus qu'à retourner éplucher les pages !

Robert ROUSSEAU  
Montréal



## OPINIONS

LYSIANE GAGNON



## Un texte approximatif

Ça faisait vachement sixties, comme diraient les Français : l'exaltation de la nation, les images bucoliques, le style pompier qui résulte inévitablement du croisement de la politique et de la poésie...

Vers la fin, c'est plutôt aux fifties que l'exercice nous ramenait. Quand un groupe de jeunes comédiens se sont mis à lire la « Déclaration de souveraineté » à l'unisson, tels des élèves dociles récitant en chœur la leçon écrite au tableau, on se serait cru dans la classe d'un couvent de sœurs.

Et ça s'est terminé, naturellement, par la distribution des prix. L'un après l'autre, les présidents des commissions régionales vinrent chercher solennellement le texte de la Déclaration, roulé comme un diplôme, avec mission de le diffuser par monts et par vaux dans les chaumières de leur région...

\*\*\*

Lors de l'abrutissant exercice de « consultation populaire » pancanadienne ayant mené à l'accord de Charlottetown, il avait été question de confier à un comité la rédaction du préambule de la Constitution « revampée ».

Un groupe d'écrivains, dont l'auteur féministe Susan Crean, avait même soumis un projet. Le texte, quelconque, sentait à plein nez la rectitude politique — il contenait une bonne pensée pour tous les groupes minoritaires —, mais il avait au moins le mérite d'être très court. Ce qui n'est pas exactement le cas de la Déclaration de souveraineté lancée hier en grande pompe par le gouvernement Parizeau.

Ce texte long et laborieux porte bien, tout autant qu'un cheval dessiné sous les traits d'un dromadaire, la marque d'un comité.

C'est, en partie, du sous-Vigneault, en partie un mauvais survol historique, en partie une affligeante liste de clichés et de vœux pieux.

Gilles Vigneault, promu chanteur gouvernemental, était hier la preuve vivante qu'un troubadour a intérêt à ne pas trop se coller au trône. Quant au reste, la contribution de chacun des six membres du « collectif » se perçoit en filigrane, celle de Fernand Dumont notamment.

La contribution des Henri Brun et Andrée Lajoie est moins apparente. Quel besoin avait-on, d'ailleurs, d'aller chercher des juristes pour pondre un texte qui reprend mot à mot les clichés les plus écoulés de la propagande péquiste ?

Quant à Jean-François Lisée, peut-être représentait-il l'orthodoxie gouvernementale — ou les moins de 40 ans. Il aurait dû, en tout cas, lui qui a du talent pour la plume, réviser les brouillons produits par le comité, pour qu'à défaut du fond, la forme au moins soit à la hauteur d'un événement qui se voulait ultra-solennel.

Le texte tient à la fois d'une chanson de Vigneault (pas sa meilleure) et du communiqué ministériel. Il est parfois franchement bizarre. Au lieu de s'engager simplement à protéger l'environnement, on promet d'être « gardiens de la terre, de l'eau et de l'air » (sic). On parle de « l'héritage du courage », de terre « pliée » par les vents, des « gens de ce pays qui en sont la trame et le fil et l'usure » (?), de la terre qui « bat en français », de « notre unique chance de nous dire dans l'entièreté de nos natures individuelles et de notre cœur collectif »...

Qu'est-ce que l'entièreté des natures individuelles ? Qu'est-ce qu'un cœur collectif ? Serait-ce l'un des organes vitaux du « corps mystique » de l'Église catholique ? À moins que cela ne soit le cœur d'un collectif composé de gens qui sont, comme disait la présentatrice Monique Vézina, « passionnément québécois » ?

Que faut-il faire pour être reconnu comme une personne passionnément québécoise ? On peut, certes, aimer passionnément le Québec, mais comment peut-on être passionnément québécois ? On est né ici ; ou on a immigré ici ; donc on est québécois. C'est une donnée objective, irrédutible, qui n'a rien à voir avec la passion. On est québécois comme on a les yeux bruns.

Cet étrange attribut qui constituerait un cœur collectif battant dans une société pluraliste de six millions d'habitants ferait-il partie de notre « caractère distinct » ? Le même qui fait que « nous avons créé une manière de vivre, de croire et de travailler originale » ? Outre que l'adjectif est bien mal placé dans la phrase, où donc notre auteur collectif est-il allé chercher que nous aurions des façons fondamentalement différentes de travailler, de bâtir des ponts, de taper à la machine, de visser des boulons, que les autres travailleurs d'Occident ?

Sans doute la notion de « cœur collectif » renvoie-t-elle à l'obsession du consensus dont on nous rebat les oreilles depuis la commission Bélanger-Campeau, laquelle pourtant n'a jamais fait consensus sur quoi que ce soit, sauf le choix d'un restaurant dans les villes où il n'y en avait qu'un.

Dans notre société divisée en deux à propos de la question nationale, dans notre société pluraliste marquée, comme du reste toutes les sociétés avancées, par de multiples conflits et affrontements, notre collectif a vu une remarquable « aptitude au consensus ». Il faut le faire ! Mais ce n'est là que l'une des faussetés d'un texte où tout, du style au contenu, est approximatif.

Exemple : nos ancêtres auraient « délimité » notre territoire, en s'arrêtant à l'Abitibi à l'ouest, et à la frontière américaine au sud ! Alors que tout le monde sait que nos ancêtres ont au contraire poussé leurs explorations jusqu'aux Rocheuses et au cœur du territoire actuel des États-Unis !

Idem en ce qui concerne la coexistence avec le reste du Canada, laquelle ne nous aurait apporté, si l'on en croit ce texte, que frustrations, trahisons et incompréhension, sans compter le risque du « dénaturation » de notre identité. Mais pourquoi donc, alors, les chefs souverainistes tiennent-ils tant à conclure une union politique avec ces affreux voisins ?

Que dire de l'absence de toute notion d'urbanité ? Ça commence par « la moisson dans les champs de l'histoire » et ça finit par le « tissage » d'ententes internationales, en passant « les frimas de l'hiver » et « les saisons » qui « régissent » le Québec... comme si le Québec n'avait pas depuis longtemps triomphé de la nature !

Durant la campagne référendaire de 1980, la propagande du camp du OUI baignait elle aussi dans le passéisme rural. C'était à croire que les vrais Québécois, ou les citoyens passionnément québécois, pour parler comme Mme Vézina, vivaient tous dans des villages.

Rien n'a changé. Les images fournies à la télévision par le Secrétariat à l'Avenir du Québec (sic), pour illustrer la grande cérémonie télévisuelle d'hier, n'étaient que champs agricoles, couchers de soleil sur le fleuve et touchants hameaux du comté de Charlevoix.

Il n'y manquait que les écoles de rang dont le ministre Garon veut couvrir le Québec, et les filets de pêche accrochés aux murs de nos premières boîtes à chansons.



Le premier ministre, Jacques Parizeau, est entouré du poète Gilles Vigneault et de l'écrivaine Marie Laberge, hier, lors de la cérémonie au Grand Théâtre de Québec.

## « Voici venu le temps de la moisson dans les champs de l'Histoire »

La Presse reproduit ici le texte intégral de la Déclaration de souveraineté du Québec dévoilée, hier, par Gilles Vigneault et Marie Laberge, au Grand Théâtre de Québec.

**V**oici venu le temps de la moisson dans les champs de l'Histoire. Il est enfin venu le temps de récolter ce que semaient pour nous quatre cents ans de femmes et d'hommes et de courage, enracinés au sol et dedans retournés.

Voyez que naît pour nous, ancêtres de demain, le temps de préparer pour notre descendance des moissons dignes des travaux du passé.

Que nos travaux leur ressemblent et nous rassemblent enfin.

À l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle, les pionniers de ce qui allait devenir une nation, puis un peuple, se sont implantés en terre québécoise. Venus d'une grande civilisation, enrichis par celle des Premières Nations, ils ont tissé des solidarités nouvelles et maintenu l'héritage français.

La conquête de 1760 n'a pas brisé la ténacité de leurs descendants à demeurer fidèles à un destin original en Amérique. Dès 1774, par l'Acte de Québec, le conquérant reconnaissait le caractère distinct de leurs institutions. Ni les tentatives d'assimilation, ni l'Acte d'union de 1840 ne sont parvenus à mater leur endurance.

La communauté anglaise qui s'est établie à leurs côtés, les immigrants qui se sont joints à eux ont contribué à former ce peuple qui, en 1867, est devenu l'un des deux fondateurs de la fédération canadienne.

Nous, peuple d'ici,

Parce que nous habitons les territoires délimités par nos ancêtres, de l'Abitibi aux Îles-de-la-Madeleine, de l'Ungava aux frontières américaines, parce que depuis quatre cents ans, nous avons défriché, labouré, arpenté, creusé, pêché, construit, recommencé, discuté, protégé et aimé cette terre que le Saint-Laurent traverse et abreuve ;

Parce que cette terre bat en français et que cette pulsation signifie autant que les saisons qui la régissent, que les vents qui la plient, que les gens qui la façonnent ;

Parce que nous y avons créé une manière de vivre, de croire et de travailler originale ;

Parce que, dès 1791, nous y avons instauré une des premières démocraties parlementaires au monde et que nous n'avons cessé de la parfaire ;

Parce que l'héritage des luttes et du courage passés nous incombe et doit aboutir à la prise en charge irrévocable de notre destin ;

Parce que ce pays est notre fierté et notre seul recours, notre unique chance de nous dire dans l'entièreté de nos natures individuelles et de notre cœur collectif ;

Parce que ce pays sera tous ceux, hommes et femmes, qui l'habitent, le défendent et le définissent, et que ceux-là, c'est nous,

Nous, peuple du Québec, déclarons que nous sommes libres de choisir notre avenir.

\*\*\*

L'hiver nous est connu. Nous savons ses frimas, ses solitudes, sa fausse éternité et ses morts apparentes. Nous avons bien connu ses morsures.

Nous sommes entrés dans la fédération sur la foi d'une promesse d'égalité dans une entreprise commune et de respect de notre autorité en plusieurs matières pour nous vitales.

Mais la suite a démenti les espoirs du début. L'État canadien a transgressé le pacte fédératif en envahissant de mille manières le domaine de notre autonomie et en nous signifiant que notre croyance séculaire dans l'égalité des partenaires était une illusion.

Nous avons été trompés, en 1982, quand les gouvernements du Canada et des provinces anglophones ont modifié la Constitution en profondeur et à notre détriment, passant outre à l'opposition catégorique de notre Assemblée nationale.

Deux fois depuis, on a tenté de réparer ce tort. En 1990, l'échec de l'accord du lac Meech a révélé le refus de reconnaître jusqu'à notre caractère distinct. En 1992, le rejet de l'accord de Charlottetown, et par les Canadiens et par les Québécois, a consacré l'impossibilité de tout accommodement.

Parce que nous avons perduré en dépit des tractations et des marchandages dont nous avons été l'objet ;

Parce que le Canada, loin de s'enorgueillir de l'alliance entre ses deux peuples et de la clamer au monde, n'a eu de cesse de la banaliser et de consacrer le principe d'une égalité factice entre provinces ;

Parce que, depuis la Révolution tranquille, nous avons pris le parti de ne plus nous cantonner dans la survivance mais, désormais, de construire sur notre différence ;

Parce que nous avons l'intime conviction que persister à l'intérieur du Canada signifierait s'étioiler et dénaturer notre identité même ;

Parce que le respect que nous nous devons à nous-mêmes doit guider nos actes ;

Nous, peuple du Québec, affirmons notre volonté de détenir la plénitude des pouvoirs d'un État : percevoir tous nos impôts, voter toutes nos lois, signer tous nos traités et exercer la compétence des compétences en concevant et maîtrisant, seuls, notre loi fondamentale.

\*\*\*

« Pour les gens de ce pays qui en sont la trame et le fil et l'usure, pour ceux et celles de demain que nous voyons grandir, l'être précède l'avoir. Nous faisons de ce principe le cœur de notre projet ».

Notre langue scande nos amours, nos croyances et nos rêves pour cette terre et pour ce pays. Afin que le profond sentiment d'appartenance à un peuple distinct demeure à jamais le rempart de notre identité, nous proclamons notre volonté de vivre dans une société de langue française.

Notre culture nous chante, nous écrit et nous nomme à la face du monde. Elle se colore et s'accroît de plusieurs apports. Il nous importe de les accueillir, pour que jamais ces différences ne soient considérées comme menaces ou objets d'intolérance.

Ensemble, nous célébrerons les joies, nous éprouverons les chagrins que la vie mettra sur notre route. Surtout, nous assumerons nos succès et nos échecs, car dans l'abondance comme dans l'infortune nous aurons fait nos propres choix.

Nous savons de quelles vaillances se sont construites les réussites de ce pays. Ceux et celles qui ont bâti le dynamisme du Québec tiennent à léguer leurs efforts aux vaillances de demain. Notre capacité d'entraide et notre goût d'entreprendre sont une force. Nous nous

engageons à reconnaître et à encourager ce « cœur à l'ouvrage » qui fait de nous des bâtisseurs.

Nous partageons avec les pays de même taille que le nôtre cette vertu particulière de s'adapter vite et bien aux défis mouvants du travail et des échanges. Notre aptitude au consensus et à l'invention nous permettra de prendre bonne place à la table des nations.

Nous entendons soutenir l'imagination et la capacité des collectivités locales et régionales dans leur volonté de développement économique, social et culturel.

Gardiens de la terre, de l'eau et de l'air, nous agissons avec le souci de la suite du monde.

Gens de ce nouveau pays, nous nous reconnaissons des devoirs moraux de respect, de tolérance et de solidarité les uns envers les autres.

Réfractaires à l'autoritarisme et à la violence, respectueux de la volonté populaire, nous nous engageons à garantir la démocratie et la primauté du droit.

Le respect de la dignité des femmes, des hommes et des enfants et la reconnaissance de leurs droits et libertés constituent le fondement de notre société. Nous nous engageons à garantir les droits civils et politiques des individus, notamment le droit à la justice, le droit à l'égalité et le droit à la liberté.

Le combat contre la misère et la pauvreté, le soutien aux jeunes et aux aînés, sont essentiels à notre projet. Les plus démunis d'entre nous peuvent compter sur notre solidarité et sur notre sens des responsabilités. Le partage équitable des richesses étant notre objectif, nous nous engageons à promouvoir le plein emploi et à garantir les droits sociaux et économiques : notamment le droit à l'éducation, le droit aux services de santé ainsi qu'aux autres services sociaux.

Notre avenir commun est entre les mains de tous ceux pour qui le Québec est une patrie. Parce que nous avons à cœur de conforter les alliances et les amitiés du passé, nous préserverons les droits des Premières Nations et nous comptons définir avec elles une alliance nouvelle. De même, la communauté anglophone établie historiquement au Québec jouit de droits qui seront préservés.

Indépendants, donc pleinement présents au monde, nous entendons oeuvrer pour la coopération, l'action humanitaire, la tolérance et la paix. Nous souscrivons à la « Déclaration universelle des droits de l'homme » et aux autres instruments internationaux de protection des droits.

Sans jamais renoncer à nos valeurs, nous nous emploierons à tisser par ententes et par traités des liens mutuellement bénéfiques avec les peuples de la terre. Nous voudrions en particulier inventer avec le peuple canadien, notre partenaire historique, de nouvelles relations nous permettant de maintenir nos rapports économiques et de redéfinir nos échanges politiques. Nous déploierons aussi un effort singulier pour resserrer nos liens avec les peuples des États-Unis et de la France et ceux des autres pays des Amériques et de la Francophonie.

Pour accomplir ce projet, maintenir la fièvre qui nous habite et nous anime, puisque le temps est enfin venu de mettre en train la vaste entreprise de ce pays,

Nous, peuple du Québec, par la voix de notre Assemblée nationale, proclamons ce qui suit :

Le Québec est un pays souverain.



## POLITIQUE



Le président de la CSN, Gérald Larose, est confronté à une manifestante.

## Larose se fait traiter de « fils de pute »

KATIA GAGNON  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

■ Les souverainistes ont eu un avant-goût plutôt amer du tournant que pourrait prendre la campagne référendaire. Hier après-midi, une centaine de fédéralistes s'étaient massés devant le Grand Théâtre de Québec, pour accueillir de façon assez disgracieuse les invités du premier ministre Jacques Parizeau.

La manifestation d'humeur la plus violente a été réservée au syndicaliste Gérald Larose, que les manifestants — en grande majorité des personnes âgées — ont traité sans ménagement de « fils de pute ».

« On va te la faire sauter, ta gueule. Va manger ton homard », a lancé un homme, masqué avec les autres manifestants

en une haie d'honneur pour « accueillir » les invités.

Cet accueil n'a pas ému outre mesure le président de la CSN, qui a tenté de calmer les esprits en parlementant avec quelques manifestants. Cette démonstration donne-t-elle une idée de l'atmosphère qui régnera pendant la campagne ?

« Peut-être du côté des fédéralistes, mais du côté des souverainistes, les affaires vont être calmes, tranquilles », a lancé M. Larose.

La centaine de manifestants répondaient à un appel lancé sur les ondes de CHRC, par l'entremise d'un invité de l'animateur André Arthur. Armés de drapeaux du Canada et de cages à homards — pour faire référence à la présumée phrase de Jacques Parizeau qui aurait comparé (dans le contexte référendaire)

les Québécois à des homards qu'on jetterait dans l'eau bouillante — ils ont entonné l'hymne national à plusieurs reprises.

« Je suis venue parce que je suis révoltée. J'ai 64 ans, je n'ai jamais vu nos jeunes se détruire comme ils se détruisent. Au lieu de s'occuper du référendum, qu'ils donnent de l'ouvrage à nos jeunes », souligne une résidente de Duberger, coiffée d'une casquette aux couleurs du Canada.

La manifestation a donné lieu à des altercations plus ou moins agressives entre des citoyens souverainistes et fédéralistes. Un manifestant aurait même été blessé au pied par une voiture et aurait répliqué en brisant le pare-brise du véhicule avec une affiche.

« Je trouve ça un peu exagéré. Ce sont des personnes âgées qui agissent comme des enfants. Ils

ne donnent pas du tout l'exemple », lance un jeune souverainiste qui avait fait le voyage d'Alma pour assister au dévoilement du préambule du projet de loi sur la souveraineté au Grand Théâtre.

« J'ai passé l'été à Vancouver. Je ne suis pas séparatiste. Mais je ne veux pas être représentée par cette attitude-là : ça, ça me pousse à aller dans le camp souverainiste », conclut Anne Beaumier, de Québec.

En conférence de presse, le chef libéral Daniel Johnson a condamné du bout des lèvres la démonstration des fédéralistes, se défendant d'avoir encouragé de telles manifestations d'humeur en qualifiant à plusieurs reprises la démarche souverainiste d'antidémocratique.

« Les gens deviennent émotifs lorsqu'on parle de leur pays. Mais le débat devrait rester sérieux », a indiqué M. Johnson.

# Les intrigues se bousculent continuellement...

GRAFFITI • PIGNON SUR RUE  
AVEC UN GRAND A



Qui tombera en amour? Qui partira? Un accident?! Un malheur? Un grand bonheur?!  
Chaque semaine, ces trois séries vous réservent surprises et émotions fortes!  
C'est à suivre...



M. Parizeau a voulu fouetter ses troupes à la veille d'un « lutte très très dure ».

## Parizeau esquive le dossier des fonctionnaires fédéraux

GILLES GAUTHIER  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

■ Effectuant hier soir une de ses rares visites dans l'Outaouais, le premier ministre Jacques Parizeau a évité le dossier de l'intégration des fonctionnaires fédéraux dans un éventuel Québec souverain, problème qui n'est pas encore réglé.

Johanne Hurens, vice-présidente pour le Québec du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), a expliqué que l'inquiétude, qu'elle dit comprendre des fonctionnaires provinciaux constituait un des obstacles qu'il fallait encore surmonter.

Elle a indiqué qu'une des solutions envisagées était de garder intacte, pendant une période de transition, la section québécoise du syndicat actuel des fonctionnaires fédéraux. M. Parizeau, qui participait à Aylmer à une activité de financement, a surtout voulu fouetter ses troupes à la veille d'un « lutte très très dure ».

Parlant de la plus récente étude du ministre Richard Le Hir, qui porte sur les finances publiques d'un Québec indépendant, M. Parizeau a affirmé que bien peu de gens ont contesté ces chiffres et soutenu que le déficit « serait comparable, par rapport à la production nationale, à celui de bien des pays du monde ».

Ce qui ne signifie pas, a-t-il ajouté, que tout sera beau et rose et qu'on pourra lancer l'argent par les fenêtres. « Mais pour nous qui allons au combat référendaire, les finances publiques d'un Québec souverain, ça a l'air très bien ».

« Le référendum de 1980, at-poursuivi, a commencé dans l'enthousiasme et finit dans les chiffres. Je veux que celui-ci commence dans les chiffres et finisse dans l'enthousiasme ».

M. Parizeau, qui n'a pas voulu répondre aux questions des journalistes, a annoncé que la Société de diversification économique de l'Outaouais sera dotée d'un budget annuel de 5 millions de dollars sur cinq ans, dont une partie viendra de Québec.

Lors de son dernier passage dans l'Outaouais, le 21 juin, M. Parizeau avait annoncé qu'une entente de principe avait été conclue avec la section du Québec du SCFP et qu'un accord final serait signé avant la fin de l'été.



## POLITIQUE

## Les autochtones ne voteront à aucun référendum

*L'idée de tenir leur propre consultation est abandonnée*

MARIE-CLAUDE LORTIE

■ Mis à part les Cris et les Inuit et peut-être quelques Innus, les autochtones du Québec ne voteront à aucun référendum cet automne. Ni au leur, ni à celui du Québec.

L'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador a en effet abandonné l'idée de tenir son propre référendum et donnera bientôt comme mot d'ordre à ses membres de boycotter le référendum québécois.

« C'est ça qu'on va leur suggérer. Toute la démarche québécoise est basée sur la prémisse que les autochtones feraient partie intégrante d'un Québec souverain et ça, c'est inacceptable pour les chefs », a confié hier à *La Presse* le chef des Premières nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard.

Évidemment, a ajouté M. Picard, on ne connaît toujours pas le projet de loi référendaire. Mais l'avant-projet de loi n'a rien fait pour amadouer les autochtones à la cause souverainiste.

« On y fait référence à l'autonomie autochtone sur les terrains qui leur appartiennent en propre. C'est trop vague. En fait, les autochtones qui possèdent leurs terres, il n'y en a pas, à part pour certaines terres visées par la Convention de la Baie-James. Les autres appartiennent à la Couronne », dit-il.

L'idée de tenir un référendum séparé, qui a circulé cet hiver, a été abandonnée. Seuls les Cris ont retenu cette option et tiendront leur propre consultation.

Selon M. Picard, certains Innus étudient actuellement cette possibilité, « mais l'idée ne fait pas consensus », a-t-il ajouté, sur un ton laissant entendre que cette possibilité était assez mince.

Les Inuit, qui ne font pas partie de l'Assemblée des premières nations, tiendront leur propre référendum et voteront en plus au référendum québécois.

La décision de l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador de boycotter le référendum sera formellement annoncée à la prochaine assemblée générale des chefs qui doit avoir lieu du 3 au 5 octobre prochain à Goose Bay, au Labrador. Les autres nations habitant ailleurs au Canada ne seront absolument pas consultées, a confirmé M. Picard, qui a déjà vertement fait savoir au grand chef de l'APN, Ovide Mercredi, qu'il avait intérêt à ne pas se mêler de cette affaire touchant essentiellement les 70 000 indiens vivant au Québec.

Les autochtones québécois qui voudront voter pourront le faire, s'ils sont inscrits sur la liste électorale permanente que le Directeur général des élections est actuellement en train de préparer.

Certaines nations ont refusé que les recenseurs entrent sur leur territoire, comme les 6661 Mohawks de Kahnawake, les 415 Montagnais de Mingan et chez les Attikameks de Obedjiwan. Chez les Innus de Pointe-Bleue, les recenseurs ont pu entrer mais le conseil de bande a fait savoir au directeur général des élections qu'il ne pourrait pas installer de bureau de scrutin dans leur réserve.

Au bureau du directeur général des élections on tient toutefois à faire savoir clairement à tous les autochtones qu'ils ont le droit d'être inscrits et qu'ils pourront le faire durant la révision des listes, s'ils n'ont pas reçu la visite des recenseurs. Ils devront alors se rendre à l'extérieur de leur réserve, au bureau qui leur sera indiqué, pour faire mettre leur nom sur la liste.

## Ottawa cherche des parrains pour des réfugiés de l'ex-Yougoslavie

Presse Canadienne  
OTTAWA

■ Le gouvernement fédéral requiert la participation des citoyens pour favoriser l'intégration de 1000 réfugiés de l'ex-Yougoslavie au Canada.

Selon le programme mis sur pied, un groupe d'au moins cinq citoyens pourra parrainer une famille de réfugiés et partager les coûts de l'opération avec le gouvernement.

Ottawa s'engage à pourvoir aux besoins financiers des réfugiés au cours des trois premiers mois, après quoi les groupes non gouvernementaux assumeront ces charges pendant neuf mois.

La contribution gouvernementale s'établira à 3,5 millions pour les deux années de ce programme.

## Les Noirs craignent d'être exclus de la liste électorale

*Les Noirs du Québec invités par leurs organisations à faire valoir leur droit d'être inscrits*

FRANÇOIS BERGER

■ Les leaders de la communauté noire du Québec craignent que les Noirs, déjà peu enclins à exercer leur droit de vote, soient exclus en grand nombre de la nouvelle liste électorale permanente que les autorités sont en train de constituer à l'occasion du recensement en cours jusqu'au 10 septembre.

Les principales organisations noires du Québec, réunies par le Congrès afro-canadien et le Conseil de la communauté noire du Québec, ont appelé hier les Noirs à faire valoir leur droit d'être inscrits sur la liste électorale permanente, qui doit servir aux prochains scrutins

dont le référendum sur la souveraineté prévu cet automne.

Admettant que les Noirs, comme d'autres minorités ethniques, ne participent pas beaucoup au processus électoral, le directeur du Conseil de la communauté noire, M. Gasha Masimango, a invité les Noirs à contacter son organisme, qui dispensera de l'aide et de l'information sur le recensement électoral.

Le Congrès afro-canadien, un nouveau regroupement de Noirs anglophones, francophones et allophones, estime à 130 000 le nombre de Noirs au Québec, dont quelque 65 000 auraient le droit de vote. Son président, M. Sid Zerbo, a exhorté hier les Noirs à « ne pas avoir

peur » des recenseurs qui parcourent actuellement le Québec.

Les recenseurs peuvent demander une preuve d'identité et de citoyenneté canadienne aux gens qu'ils inscriront sur la liste électorale permanente. « Il s'agit d'un énorme pouvoir », a indiqué hier M. Dan Philip, de la Ligue des Noirs du Québec.

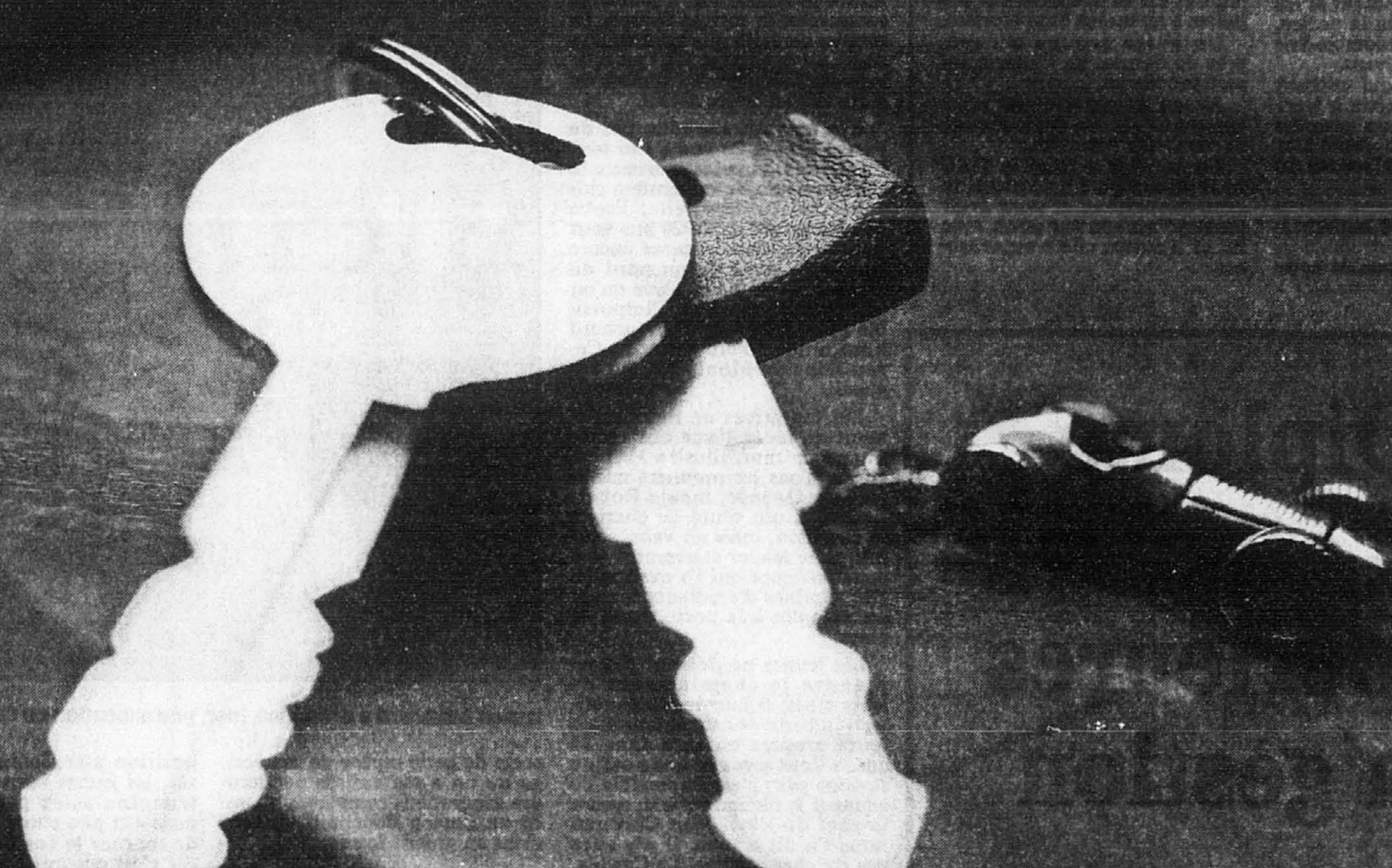
Selon M. Gaby Lounga Kombé, président de SOS-Racisme, les Noirs sont plus susceptibles que les autres citoyens d'être soumis aux questions d'identité. « Nous devons expliquer à la communauté noire les enjeux de la liste électorale permanente », a-t-il dit en soulignant que les Noirs ont peu de motivation à exercer

leur droit de vote, étant donné qu'ils sont « absents » des institutions.

Certains groupes de Noirs ont annoncé hier qu'ils feront du « porte-à-porte » au cours des prochains jours afin d'inviter les Noirs à s'inscrire sur la liste électorale.

Le Conseil de la communauté noire réferait hier les Noirs de Notre-Dame-de-Grâce au bureau du député libéral de ce comté, M. Russel Copeman, pour obtenir de l'information sur le recensement. Le Conseil s'est pourtant défendu de suggérer un sens au vote lors du référendum sur la souveraineté, se déclarant « neutre » sur le plan politique.

## Deux autos, un seul contrat



et

## 15 % d'argent de plus dans vos poches

### Une offre béton

Lorsque vous assurez vos deux véhicules sur le même contrat, vous obtenez sur le champ une réduction de 15% en plus de nombreux autres avantages. Votre assureur peut-il en faire autant? Chez Desjardins, on vous en donne plus pour votre argent!

**Communiquez avec un agent à votre caisse Desjardins, ou composez le**

**1 800 567-2423**

**Une protection béton**

- Aucune augmentation de prime ni de franchise à payer lors d'un accident non responsable.
- Aucune franchise ni augmentation de prime pour bris de pare-brise lorsqu'un remplacement n'est pas nécessaire.
- Rabais de 20% (section vol) sur véhicules équipés d'un antidémarrreur.

- Six protections à toute épreuve, gratuites pour votre auto, et un rabais de 5% sur l'assurance habitation quand les deux biens sont assurés chez Desjardins.
- Prix privilégié de 99,95 \$ pour l'installation d'un antidémarrreur.
- Clause «valeur à neuf» offerte sur un véhicule loué.
- Douze mois sans frais ni intérêt pour répartir votre prime.

Des conditions d'admissibilité s'appliquent et certaines garanties sont assujetties à des limitations et à des exclusions.



**Assurances générales des caisses Desjardins**



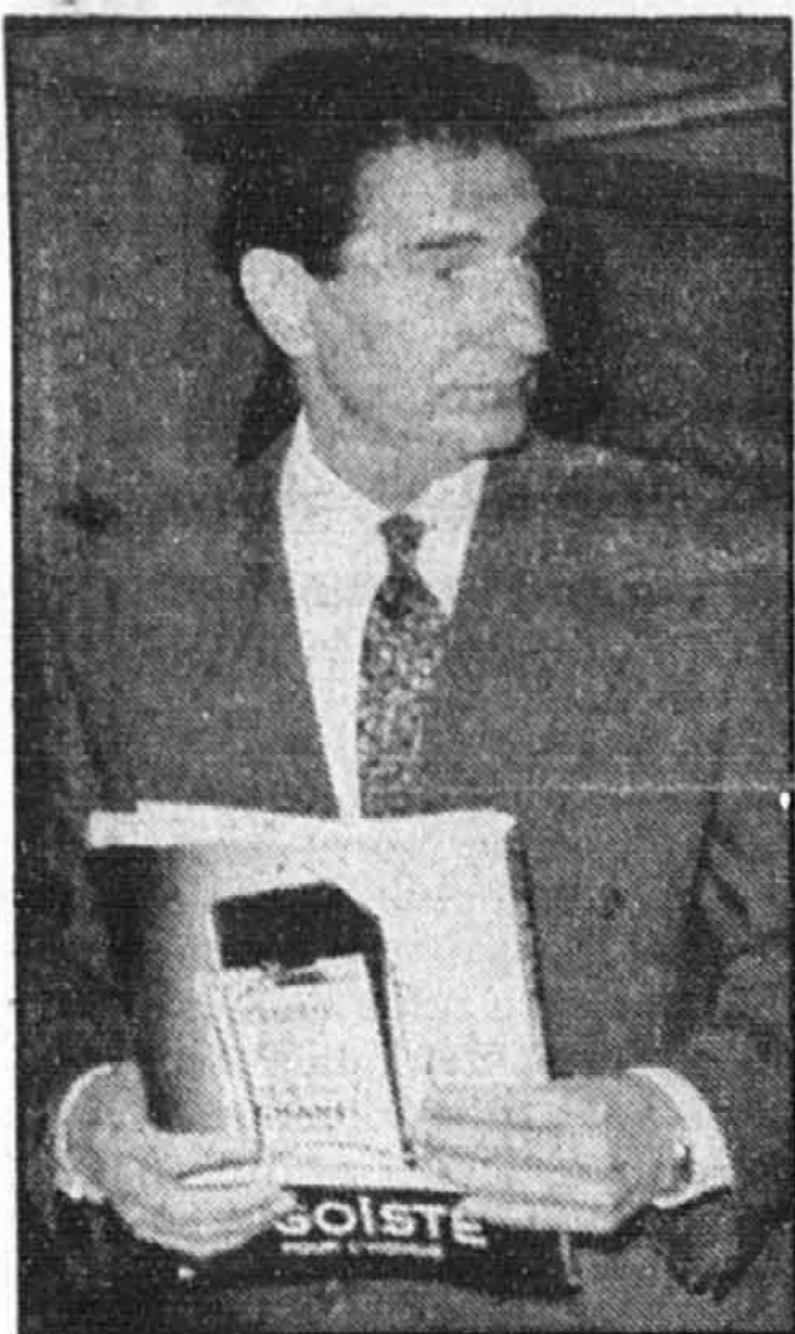
**Desjardins**



**Centraide**  
Donnez un coup de main au destin.



## POLITIQUE



Me Guy Bertrand

# Le juge prend l'affaire Bertrand en délibéré

## L'avocat invite le magistrat à ne pas se soucier des conséquences de sa décision

GILLES NORMAND  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

■ Guy Bertrand a mis fin à sa plaidoirie, hier, en invitant le juge Robert Lesage, de la Cour supérieure, à ne pas se soucier des conséquences de sa décision.

Contre toute attente, le président du tribunal a pris la cause en délibéré et tout porte à croire que c'est finalement aujourd'hui qu'il indiquera s'il accorde ou non à l'avocat québécois le jugement déclaratoire et l'injonction qu'il réclame pour stopper la démarche référendaire du gouvernement du Québec.

« Quand un droit est garanti par la constitution, peu importe l'énormité des conséquences, son aspect immuable demeure. Ne vous souciez pas des conséquences de votre décision », a en effet in-

diqué Me Bertrand au juge, en cette dernière journée d'audience.

« On a essayé de faire valoir la gravité des conséquences, s'il fallait que l'Assemblée nationale passe outre à une ordonnance que vous prononceriez. Ne vous souciez pas de ces conséquences. Chacun prendra ses responsabilités au moment opportun », a répété l'avocat Bertrand.

Selon lui, M. Parizeau, dans le cas où il commettrait un excès de pouvoir, « ne peut prétendre être protégé par quelque immunité que ce soit ».

Il a également recommandé au juge de conserver le dossier, même après l'émission d'un jugement déclaratoire, « pour une saine administration de la justice, pour éviter, advenant la nécessité de demander une nouvelle injonction, d'être obligé de tout reprendre ».

« Ça se pourrait qu'on doive venir vous

voir à l'occasion », a prévenu Me Bertrand, laissant par là entendre qu'il pourrait entreprendre des démarches devant les tribunaux aussi souvent qu'il s'estimerait lésé, advenant que le gouvernement ou l'Assemblée nationale passent outre à une éventuelle injonction.

Le requérant, auquel l'absence des procureurs du gouvernement et du Procureur général laisse tout le plancher, a ensuite insisté sur le fait que le droit à l'autodétermination des peuples ne pouvait être confondu avec le droit à la sécession.

Et selon lui, « le droit international n'a pas la primauté. C'est la loi du pays qui est souveraine », soutient-il.

Il a ajouté à une masse déjà énorme de jurisprudence maints exemples de communautés qui ont voulu faire sécession et dont l'entreprise n'a pas réussi. Par exem-

ple, la Rhodésie du Sud, dont l'indépendance a été déclarée illégale en vertu du droit britannique.

Il a fait état de la Colombie-Britannique qui, en 1879, avait déclaré unilatéralement son indépendance du Canada. « Le gouvernement fédéral n'en a pas tenu compte et cette initiative n'est allée nulle part. »

La Nouvelle-Écosse, a-t-il aussi mentionné, a déclaré son indépendance en 1869. Mais elle est rentrée dans le rang après que le Parlement de Londres eut décrété qu'elle ne pouvait prendre cette voie sans le consentement des autres provinces. Le Texas, qui avait aussi déclaré son indépendance avec le soutien d'un référendum victorieux, a dû se plier à un jugement de la Cour suprême des États-Unis et faire marche arrière pour n'avoir pu obtenir le consentement des États voisins.

## Mercredi craint les effets des manifestations violentes

Presse Canadienne  
OTTAWA

■ Le chef de l'Assemblée des premières nations, Ovide Mercredi, s'inquiète de ce que les autochtones puissent perdre les appuis dont ils disposent si les confrontations avec la police, en Ontario et en Colombie-Britannique, se poursuivent.

Les autochtones qui utilisent la violence pour arriver à leurs fins nuisent à leurs propres communautés, a-t-il ajouté hier au cours d'une conférence de presse.

« Cela endommage gravement la crédibilité autochtone. »

Le chef a ajouté que de nom-

breux aînés, dont sa mère de 75 ans, étaient eux aussi préoccupés.

Une groupe d'autochtones armés occupe un ranch près de Gustafson Lake depuis plus de trois semaines. Des coups de feu ont été tirés contre des policiers à au moins cinq reprises.

Un autre groupe occupe, près de Sarnia, en Ontario un parc provincial.

Aucun de ces groupes n'est appuyé ni par les chefs locaux, ni par Ovide Mercredi.

Ce dernier a loué la GRC pour avoir géré la situation avec modération, et pour avoir conservé un contact étroit avec lui et d'autres chefs autochtones.

## Bouchard exhorte les jeunes à ne pas perdre une autre génération dans le régime fédéral

MARIO FONTAINE

■ Le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, a exhorté hier les jeunes à ne pas perdre à leur tour une génération à tenter de renouveler le régime fédéral. La preuve est faite que c'est impossible, dit-il, seul un OUI au référendum permettra au Québec de sortir du cul-de-sac actuel.

« Je ne vous souhaite pas de passer encore 25 ans à lire tous les matins dans les journaux le compte-rendu de la dernière chicane constitutionnelle. Est-ce que les jeunes de 18-20 ans vont décider de recommencer encore la vieille game qu'on perd du seul fait de la jouer, parce qu'on sait que c'est voué à l'impossible ? », a demandé M. Bouchard à un millier d'étudiants du Cégep Édouard-Montpetit, à Longueuil.

Les tentatives de renouvellement du fédéralisme ont toutes frappé un mur, illustre M. Bouchard. Tous les premiers ministres du Québec, même Robert Bourassa, ont tenté de changer la situation, mais en vain, a expliqué le leader souverainiste à cette audience qui l'a ovationné. Des dizaines d'étudiants avaient été refoulés à la porte, faute de place.

Les jeunes ne doivent pas reprendre le cheminement de leurs aînés, et encore moins refaire l'impasse constitutionnelle à leurs propres enfants dans 25 ans. « Vous savez ce que nous ne savons pas : c'est impossible de changer le régime fédéral, assure le chef du Bloc. Jean Chrétien nous l'a dit à tous, il n'y aura pas de changement. Le Canada, lui, il l'aime comme il est là ; la gestion des fonds publics, lui il trouve que c'est comme ça qu'il faut la faire. »

Il n'y a pas que Jean Chrétien à être fatigué de parler de constitution. Tout le monde l'est, soutient M. Bouchard. Le problème, dit-il, c'est que si on vote NON au référendum, rien ne changera et il faudra oublier nos revendications historiques.

La seule façon à ses yeux de provoquer un changement, c'est d'assumer nos propres responsabilités. Il faut qu'on décroche des chicanes stériles, qu'on se



PHOTO PC

Lucien Bouchard a prononcé, hier, une allocution au Cégep Édouard-Montpetit, de Longueuil.

sorte de cette espèce de maréage où on a été enlisés pendant des générations complètes, a lancé un Lucien Bouchard visible-ment en grande forme.

### Johnson ignoré

Pas un mot, pas la moindre allusion dans son discours d'une demi-heure à Daniel Johnson, le chef du camp du NON. M. Bouchard a ciblé ses rares flèches sur Jean Chrétien. Son discours était en effet plus tourné sur l'avenir que sur le passé, et c'est davantage un message d'espoir qu'il a voulu transmettre à ce public étudiant qu'un rappel défaitiste du passé.

Ne tombez pas dans l'individualisme ni dans le fatalisme, leur a conseillé le chef de l'op-

position aux Communes. Bien sûr, les jeunes héritent d'un patrimoine assez peu reluisant, mais « la pire chose à faire, c'est de tourner le dos à la politique car c'est encore la meilleure façon de faire changer les choses ».

M. Bouchard avait retrouvé, hier, la fougue et les accents de la campagne électorale de 1993, à l'issue de laquelle le Bloc québécois avait fait élire 54 députés aux Communes. Comme à l'époque, il a repris sa démonstration voulant qu'un OUI au référendum n'est pas une attaque contre le Canada anglais mais une façon pour le Québec de s'affirmer, de prendre ses propres affaires en main. Au lendemain de la souveraineté, il faudra tendre la main au Canada anglais, le

mettre en face de la nouvelle réalité, dit-il.

### Manque de solidarité ?

Lucien Bouchard s'est par ailleurs défendu, devant les journalistes, d'avoir manqué de solidarité avec le premier ministre Parizeau en n'étant pas au Grand théâtre de Québec pour assister à la lecture de la déclaration de souveraineté.

« La solidarité ne requiert pas la présence simultanée de tout le monde. La solidarité est plus affirmée que jamais » entre les témoins du camp du OUI, a affirmé M. Bouchard. Il avait été convenu, assure-t-il, que pendant que Jacques Parizeau serait dans la Vieille capitale, Mario Dumont et lui-même s'activeraient ailleurs. C'est plus pratique de ne pas être ensemble tout le temps, explique le chef du BQ.

## Dumont avait d'autres occupations

LIA LÉVESQUE  
de la Presse Canadienne

■ Si Mario Dumont n'a pas assisté à la cérémonie de dévoilement du préambule souverainiste, hier à Québec, ce n'est nullement parce qu'il est indifférent, mais simplement parce que le chef d'Action démocratique avait d'autres activités.

À Montréal hier, le jeune politicien s'est évertué à convaincre les journalistes qu'il ne fallait rien voir de malicieux ou de symbolique dans son absence. « J'aurais été là que je n'aurais rien eu à faire d'utile », a-t-il résumé.

Il souligne que cette cérémonie au Grand théâtre de Québec vise à permettre au gouvernement de recevoir officiellement la suggestion de préambule souverainiste. À ses yeux, il s'agit d'une activité « gouvernementale », dans laquelle il n'a pas vraiment de rôle à jouer.

« Je n'ai ni refusé ni accepté » d'y aller, a-t-il souligné, estimant simplement qu'il n'avait pas à faire-la.

Il ne nie cependant pas l'importance symbolique du préambule, de cette déclaration de souveraineté. « Ça fait partie du projet. Du point de vue symbolique, ça a son importance. »

Le fait que les organisateurs aient privilégié le cadre d'une cérémonie officielle, au Grand théâtre de Québec, ne l'épate ni ne l'indispose. « Ça ne coûte pas bien cher, tant mieux. C'est tout ce que je peux dire. »

Mais son rôle, juge-t-il, est plutôt de faire campagne pour la souveraineté-partenariat, de rencontrer des gens,

## Diplôme d'études supérieures en gestion

### Une formation individualisée

Un programme de 2<sup>e</sup> cycle souple et court.

Un vaste choix de cours dans 13 disciplines et fonctions de la gestion.

Une formation complémentaire en gestion des plus utiles.

Aucune formation antérieure en gestion ou expérience de travail requise.

### Séance d'information

Le dimanche 17 septembre, à 14 h, dans le cadre d'une journée Portes ouvertes à l'École des Hautes Études Commerciales 5255, avenue Decelles, Montréal

### Admission

Trimestre d'hiver 1996  
Date limite: 1<sup>er</sup> octobre.

30 crédits. Temps complet ou temps partiel.

(514) 340-6151

**HEC**  
L'esprit d'entreprise

Tribunal canadien des relations  
professionnelles artistes-producteurs



CANADA

Canadian Artists and Producers  
Professional Relations Tribunal

### AVIS PUBLIC 1995-2

Demande d'accréditation :  
Union des écrivains et écrivains québécois

Conformément au paragraphe 25(3) de la Loi sur le statut de l'artiste, avis est par la présente donné que le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs a reçu de la part de l'Union des écrivains et écrivains québécois (UNEQ) une demande d'accréditation. Le secteur décrit dans la demande comprend pour l'ensemble du Canada :

- a) les auteurs d'œuvres littéraires ou dramatiques originales en langue française destinées à la publication;
- b) les auteurs d'œuvres littéraires ou dramatiques en langue française originellement destinées à la scène, à la radio-diffusion, à la télédiffusion, au cinéma ou à l'audio-visuel au moment et seulement pour la publication de l'œuvre sur tout support.

Toute association d'artistes qui désire présenter une demande d'accréditation concurrentielle pour le même

secteur, en tout ou en partie, doit présenter sa demande d'accréditation au plus tard le 20 octobre 1995. Les demandes d'accréditation concurrentielles doivent être adressées par courrier à l'adresse ci-dessous.

Tout artiste, association d'artistes ou producteur touché par la présente demande qui désire présenter des observations au Tribunal au sujet du secteur proposé doit informer le Tribunal de son intérêt, par écrit, au plus tard le 20 octobre 1995.

Tout artiste ou association d'artistes touché par la présente demande qui désire présenter des observations au Tribunal au sujet du caractère représentatif du requérant doit informer le Tribunal de son intérêt, par écrit, au plus tard le 20 octobre 1995.

Les intéressés devront faire part de leur intérêt, par courrier ou par télécopieur, à l'adresse ci-dessous.

Elizabeth MacPherson  
Secrétaire générale

Le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs est une agence fédérale qui régit les relations de travail entre les travailleurs autonomes du domaine culturel et les producteurs relevant de la compétence fédérale, tel que prévu par la Loi sur le statut de l'artiste.

Pour plus de renseignements sur cette demande ou sur  
le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs :

1-800-263-ARTS (2787) Adresse postale :  
(613) 996-4052 240, rue Sparks  
Télécopieur : (613) 947-4125 8<sup>e</sup> étage ouest  
Adresse Internet : Ottawa (Ontario)  
tribunal.artists@ic.gc.ca K1A 1A1

Canada



## ACTUALITÉS

## La mousson fait 600 morts en Inde...

Agence France Presse  
NEW DELHI

Une alerte à l'inondation a été lancée hier dans la capitale indienne, alors que le bilan des pluies de mousson dépassait les 600 morts dans l'ensemble du pays.

Vingt-deux morts ont été signalés depuis lundi dans l'État du Jammu et Cachemire

(nord) où des dizaines de maisons ont été balayées par les eaux et des glissements de terrain.

Plus d'une centaine de personnes ont été tuées au cours des derniers jours dans les États du nord de l'Inde, en particulier l'Haryana, soumis à de fortes intempéries et les pluies de mousson ont fait quelque 600 morts dans l'ensemble du pays depuis la fin juin.

## ... et les inondations 68 morts en Corée du Nord

Agence France Presse  
SEOUL

La Corée du Nord a admis hier pour la première fois que les inondations catastrophiques du mois d'août ayant affecté quelque cinq millions de personnes avaient fait au moins 68 morts et un certain nombre de disparus, a annoncé l'agence officielle nord-coréenne KCNA, reçue à Séoul.

Le gouvernement de Pyongyang qui avait lancé un appel

à l'aide internationale et aux organisations privées avait reconnu qu'un grand nombre de personnes avaient été touchées par les inondations mais avait démenti qu'il y ait eu des morts.

Selon le ministère sud-coréen des affaires étrangères, des délégations de la Fédération internationale des sociétés de croix rouge et de Médecins sans frontières sont arrivés à Pyongyang pour évaluer les besoins de la Corée du nord.

## Luis dévaste les Antilles et aborde Porto-Rico

Associated Press  
SAN JUAN, Porto-Rico

Bien qu'il ait un peu perdu de sa violence, l'ouragan Luis, dont les vents soufflent à plus de 200 kmh, a semé la dévastation dans les Antilles et commence à balayer Porto-Rico avant de poursuivre sa course vers le Nord.

Une partie de San Juan était privée de courant électrique et d'eau potable mercredi matin, de même que la partie orientale de l'île. L'ouragan a touché la côte à la tombée de la nuit avec des bourrasques qui ont arraché des arbres et des poteaux télégraphiques, soulevé des lames de trois mètres et soufflé les toits tandis qu'une pluie diluvienne s'abattait sur la région, noyée sous 25 cm d'eau.

## Petites Antilles

Avant d'atteindre Porto-Rico, Luis a semé la dévastation dans les petites Antilles. S'il a épargné la Guadeloupe et la Martinique, il a en revanche sérieusement malmené les îles de Saint Martin et Saint Barthélemy où la situation est jugée «catastrophique» par la préfecture.

Le toit de l'hôpital de Saint Martin a été arraché par le vent, de même que de nombreux arbres et les routes sont impraticables. Les câbles électriques sont coupés et l'usine de désalement d'eau de mer qui alimente l'île en eau potable est hors d'état de fonctionner.

Dans la partie hollandaise de l'île, les dégâts seraient au moins aussi importants.

Selon le ministère de l'Outre-mer à Paris, les communications n'avaient toujours pas été rétablies avec Saint Barthélemy dans la matinée et les conditions atmosphériques empêchaient tout survol de la région. Dès que le temps le permettra, 230 sauveteurs de la sécurité civile avec vingt tonnes de matériel, arrivés mardi de métropole à Pointe-à-Pitre, gagneront les deux îles pour venir en aide à la population.

## Secours

Le Secours populaire français a créé un fonds d'urgence et fait appel aux dons pour venir en aide aux sinistrés.

Les îles proches de Barbuda et d'Antigua ont elles aussi beaucoup souffert. Selon le gouverneur de Porto Rico Pedro Rossello, l'hôpital local est détruit de même que deux hôtels et des centaines de maisons. La capitale, Saint John, n'est plus qu'un champ de ruines.

## Le pire est passé

Dans les îles Vierges, des toits se sont envolés à Fahie, au nord de Tortolla. Les bourrasques ont abattu des lignes téléphoniques et électriques.

Mais les météorologues considéraient déjà que le pire était passé et que l'ouragan, ramené au rang d'orage tropical, devrait s'écarter vers le nord avant de mourir lentement dans l'Atlantique, en épargnant la côte des États-Unis.

ÇA MARCHE<sup>MD</sup>  
POUR VAINCRE LE SIDA

MARCHETHON - DIMANCHE 1er OCTOBRE 1995

Participez au plus grand événement au Québec pour vaincre le SIDA!

Pour une troisième année, dans les rues de Montréal, joignez-vous à 25 000 marcheurs de tous âges et milieux! Au bénéfice de 45 organismes communautaires et centres de recherche à travers le Québec, qui offrent soins et services aux personnes atteintes du VIH/SIDA et à leurs proches.

Endroit: PARC LAFONTAINE (métro Sherbrooke)  
Inscription: 10h à 11h30  
Départ: Midi... beau temps, mauvais temps!

Recueillez des dons dès maintenant!  
Demandez votre formulaire au (514) 270-5010.



Ensemble, solidaires,  
Ça Marche...  
pour le souvenir,  
pour le mieux-vivre...  
et pour l'avenir!

Organisé par:  
Fondation Farha

## MBA-HEC

## LA maîtrise des affaires

## Options

## Finance

## Gestion de projets

## Gestion des opérations et de la production

## Gestion des PME

## Gestion des ressources humaines

## Gestion internationale

## Marketing

## Systèmes d'information

## Options mixtes

## Option libre

## Séance d'information

Le dimanche 17 septembre, à 12 h,  
dans le cadre d'une journée Portes ouvertes  
à l'École des Hautes Études Commerciales  
5255, avenue Decelles, Montréal  
Renseignements : (514) 340-6151

Voir, entendre et... essayer!  
«Classes ouvertes»

Du 18 au 23 septembre,  
les professeurs et chargés de cours du MBA-HEC  
ouvrent leurs classes aux étudiants potentiels  
qui souhaitent assister à la première partie  
d'un cours (jour et soirée).

Accueil et renseignements sur place.

Nombre de places limité.

Réservation requise

Du lundi au vendredi, de 12 h à 18 h,  
du 5 au 20 septembre :  
(514) 340-6200

## Admission

Trimestre d'hiver 1996

Date limite : 1<sup>er</sup> octobre.

60 crédits. Temps plein ou partiel.

HEC  
L'esprit d'entreprise

# Le Liz Club

## Offert en exclusivité à la Baie!

Adhérez maintenant  
et obtenez tous ces  
privilèges du club!

## • Chèque-cadeau

Accumulez 10 achats de tenues

Liz Claiborne à prix ordinaire, pour femme,  
et vous recevrez un chèque-cadeau d'une valeur  
de 25 \$ déductible de votre prochain achat  
de tenues Liz Claiborne, à prix ordinaire,  
pour femme.

Rayon 196 et collection Elisabeth du rayon 116  
seulement. Obtenez votre carte de membre au magasin  
la Baie de votre choix.

Offre en vigueur jusqu'au 31 décembre 1995.

## • La liste Claiborne

En tant que membre, vous figurez sur la liste des  
clientes privilégiées, celles qui sont informées les  
premières des soldes et événements à venir.

## • Consultation mode gratuite

Vous obtenez un rendez-vous à votre magasin  
la Baie pour une consultation mode personnalisée.

• Tirage de 300 \$  
en chèques-cadeaux

En devenant membre du Liz Club, vous obtenez une  
chance de gagner 300 \$ en chèques-cadeaux  
Liz Claiborne. Formulaires de participation et  
règlement disponibles en magasin.  
Aucun achat n'est requis.



LIZ  
A Liz Claiborne

## Assistez à un atelier Liz Claiborne!

Fairview Pointe-Claire.....Jeudi 14 septembre, 19 h 30  
Rue Sainte-Catherine Ouest.....Vendredi 15 septembre, 12 h à 17 h  
Centre Rockland.....Samedi 16 septembre, 14 h



la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX®



Les vendredi et samedi 8 et 9 septembre,  
il y aura fort à gratter durant les journées...

# AUBAINES MYSTÈRE

**CLINIQUE  
D'IDENTIFICATION  
POUR LA  
RENTÉE SCOLAIRE  
À LA BAIE,  
RUE SAINTE-CATHERINE OUEST**  
Boomerang Connexion Sécurité (BCS),  
en collaboration avec le  
**SPCUM et Parents Secours**,  
vous invitent à une journée  
d'information sur son  
programme d'identification  
personnelle. BCS informera  
les enfants sur l'importance  
de tenir leur carnet  
d'identification à jour et  
expliquera le fonctionnement  
du programme de sécurité S.O.S.  
**SOYEZ-Y !**  
**LE SAMEDI 9 SEPTEMBRE,**  
**DE 12 H 30 À 16 H,**  
**AU RAYON DES VÊTEMENTS**  
**POUR ENFANT, 7<sup>e</sup> ÉTAGE**



**GUESS ET LA BAIE  
VOUS INVITENT  
À VENIR RENCONTRER  
DARREN FLETCHER  
ET WILFREDO CORDERO  
DES EXPOS  
DE MONTRÉAL !**  
Le samedi 9 septembre,  
de 11 h à 13 h,  
le receveur Darren Fletcher et  
l'arrêt-court Wilfredo Cordero  
vous attendent aux rayons  
des tenues Guess de la Baie,  
rue Sainte-Catherine Ouest,  
afin de vous remettre leur  
carte autographiée !  
**RENDEZ-VOUS À LA BOUTIQUE  
JEUNESSE, AU 2<sup>e</sup> ÉTAGE,  
ET À LA BOUTIQUE 317,  
AU REZ-DE-CHAUSSÉE.**  
(D'autres joueurs peuvent  
remplacer ceux cités ci-dessus.)

## 10 % à 25 % de rabais

**Presque toute la marchandise\* à prix  
ordinaire, de solde ou de liquidation!**

- Vêtements (incluant les tenues couture, à prix de solde ou de liquidation, griffées Jones New York, Liz Claiborne, Peter Nygård Signature, DKNY, Ellen Tracy, Company, Tahari, Anne Klein II et A-line pour femme, mais excluant les tenues couture à prix ordinaire, griffées par ces mêmes couturiers, et les chemises de ville pour homme), chaussures (sauf Brown) et accessoires pour femme, homme et enfant • Collants fins
- Appareils électriques de soins personnels • Articles ménagers
- Articles de sport • Lampes • Friandises et bien plus encore!

\*Liste complète des exceptions en magasin  
et au verso de la carte Aubaines mystère.

## 30 % à 50 % de rabais

**Excellent choix d'articles\*  
à prix ordinaire!**

- Chemises de ville pour homme • Montres • Bagues en or 10 ct ou 14 ct (incluant les bagues serties de pierres précieuses ou de diamants) • Bijoux en perles de culture, rondes ou d'eau douce • Bijoux en jade • Gravures • Oreillers
- Serviettes • Articles-cadeaux du rayon de la verrerie
- Verres à pied • Linge de lit (sauf la literie pour enfant et celle à bas prix au quotidien) • Couettes
- Linge de table et plus encore!

\*Liste complète des exceptions en magasin  
et au verso de la carte Aubaines mystère.

## 50 % de rabais

Articles à prix ordinaire : bijoux en or 10 ct ou 14 ct (à l'exception des bijoux en or Charter Collection, des bijoux en or dont le prix vedette se termine par 99 c et des bagues); matelas et sommiers (à l'exception des matelas et sommiers Home Studio®); vaisselle Royal Albert; batteries de cuisine à plus de 250 \$ et articles suivis assortis.

Les rabais de 10 % à 25 % et de 30 % à 50 % de la carte Aubaines mystère ne peuvent s'appliquer aux articles énumérés ci-dessus.

Les rabais de  
10 % à 25 %  
et de 30 %  
à 50 % de  
la carte  
Aubaines  
mystère ne  
peuvent être  
combinés.

## Pas de TPS\*\*

Tous les gros électroménagers Beaumark® à prix de solde. Gros électroménagers de marques nationales et matelas et sommiers Home Studio® à prix ordinaire ou de solde.

Articles à prix ordinaire : meubles Home Studio®; téléviseurs; magnétoscopes; caméscopes et chaînes stéréo à l'exception des articles à prix déjà réduit et des appareils électroniques Beaumark et Zenith.

\*\*Nous vous accorderons un rabais équivalant à la TPS.

Les rabais de 10 % à 25 % et de 30 % à 50 % de la carte Aubaines mystère ne peuvent s'appliquer aux articles énumérés ci-dessus.



la **Baie**

Compagnie de la Baie d'Hudson

**L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX®**